

Arch. Emigracji
Biblioteka
Główna
UMK Toruń

058297 / 1957

AE

058297

1957

BULLETIN

DU

BUREAU D'INFORMATIONS POLONAISES

23, RUE TAITBOUT, PARIS 9^e - TÉL. : PRO 42-37

BULLETIN HEBDOMADAIRE

N° 377 - 12^e ANNÉE



Election du Conseil Ouvrier aux usines H. Cegielski à Poznan

c101482

AE

058297/1957

S O M M A I R E

VIE POLITIQUE ET SOCIALE

- Chronologie des principaux événements de politique intérieure depuis les élections du 20 janvier P.1 à 9

VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

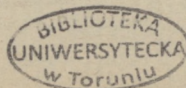
- Le Plan Economique National pour 1957 10
- Projet de budget d'Etat pour 1957 12
- Le problème des salaires pour 1957 13
- Les travaux du Conseil Economique 13
- Décision du Conseil des Ministres au sujet des expériences économiques 14
- Déclaration de M. Jaroszewicz, au sujet de la nouvelle loi sur le fonds d'entreprise 15
- Situation et possibilités de développement de l'industrie privée en Pologne 16
- Création de 144 entreprises privées de matériaux de construction 16
- Nouvelle forme de coopération du capital d'Etat et du capital privé 17
- L'artisanat et les perspectives de son développement 17
- Interview du Professeur Struzek sur les problèmes agricoles 19
- Cours spécial de devises étrangères 20
- Interview de M. Stanislaw Gall, Président de la chambre polonaise du commerce extérieur..... 21

VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

- Echanges culturels :
 - Savants français reçus à l'Académie Polonaise des Sciences I
 - Des étudiants à Paris I
 - Un savant polonais à la Faculté de Paris I
 - Accord sur la coopération culturelle polono-soviétique I
 - Accord culturel polono-mongol II
 - Relations culturelles polono-japonaises II
 - Récitals d'artistes français en Pologne III
- III^e Concours International de Violon Henryk Wieniawski III
- Edition IV
- Lettres du roi Stanislaw Leszczynski IV

CE QUE DIT LA PRESSE POLONAISE

- " Année 1957, année de consolidation des conseils ouvriers " 27



REPRODUCTION AUTORISEE

c101482

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE POLITIQUE INTERIEURE
DEPUIS LES ELECTIONS DU 20 JANVIER

----- ° -----

- 20 janvier - Elections à la Diète :
458 députés élus.
Nombre de personnes ayant droit de vote : 17.944.081
Nombre de votants : 16.892.213
Participation aux élections : 94,14%
Nombre de voix accordées aux candidats de la liste du
Front d'Unité Nationale : 16.563.314, soit 98,40% du
nombre total des voix :
237 députés sont membres du Parti Ouvrier Unifié Polonais
119 " " " du Parti Paysan Unifié
39 " " " du Parti Démocrate
63 " " " sans-parti.
12 députés sans-parti sont des militants catholiques.
Le nombre de femmes s'élève à 19.
- 28 janvier - Nomination par M. Jozef Cyrankiewicz des membres du
Conseil Economique près le Conseil des Ministres. Il
se compose de 35 savants, économistes, et directeurs
d'entreprises.
Président du Conseil Economique : Oskar Lange
Vice-présidents : Czeslaw Bobrowski, Edward Lipinski,
Edmund Pszczolkowski, Kazimierz Cecomski.
- 31 janvier - Le Conseil des Ministres confirme le projet du plan
économique national pour 1957, présenté par S. Jedrychowski,
président de la Commission de Planification près le
Conseil des Ministres. Le plan prévoit une augmentation
globale de la production industrielle de 4,2% et une
réduction des exportations de charbon de 7 millions de
tonnes.
- 6 février - M. Jozef Cyrankiewicz, membre du Bureau Politique du
Comité Central du Parti Ouvrier Unifié Polonais, remet
solennellement à 16 membres entièrement réhabilités de
l'ancien Parti Socialiste Polonais leurs cartes de membres
du Parti Ouvrier Unifié Polonais.
- 9 février - Au cours d'une conférence de presse, M. T. Dietrich,
Ministre des Finances, annonce que la Banque Nationale
de Pologne a établi un cours spécial de devises, qui
entre en vigueur à dater du 11 février.

- 16 février - Première réunion du groupe parlementaire du Parti Ouvrier Unifié Polonais, présidée par M. Gomulka.
Constitution du Présidium composé de 12 membres :
Président : Zenon Kliszko
Vice-présidents : J. Hochfeld et E. Pszczolkowski
Secrétaire : F. Baranowski
etc...
- 19 février - Réunion du groupe parlementaire du Parti Paysan Unifié.
Election du Présidium :
Président : Boleslaw Podedworny
Vice-présidents : Bronislaw Drzewiecki et
Jozef Ozga-Michalski
- " Première réunion du groupe parlementaire du Parti Démocrate. Ont été élus, président : Jan Karol Wende
vice-président : Wlodzimierz Lechowicz
- 20 février - Ouverture solennelle de la première session de la Diète nouvellement élue par le doyen des députés, Boleslaw Drobner.
Election de M. Czeslaw Wycech à la présidence de la Diète et de MM. Zenon Kliszko et Jerzy Jodlowski, à la vice-présidence.
Election du Conseil d'Etat :
Président : Aleksander Zawadzki (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Vice-présidents : Jerzy Albrecht (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Stanislaw Kulczynski (Parti Démocrate)
Oskar Lange (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Boleslaw Podedworny (Parti Paysan Unifié)
Secrétaire : Julian Horodecki (Parti Paysan Unifié)
Membres : Kazimierz Banach (Parti Paysan Unifié)
Leon Chajn (Parti Démocrate)
Wladyslaw Gomulka (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Leon Kruczkowski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ignacy Loga-Sowinski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Alicja Musialowa (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Roman Nowak (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Jozef Ozga-Michalski (Parti Paysan Unifié)
Jerzy Zawieyski (sans parti)
- Election de la Commission des Mandats et de la Commission des Règlements.
Réélection de M. Jozef Cyrankiewicz à la présidence du Conseil des Ministres. (456 députés ont voté pour; une voix contre et une abstention).
- 21 février - Première réunion de la Commission des Mandats au cours de laquelle est créée une sous-commission pour l'examen des documents soumis à la Commission Electorale d'Etat.
Première réunion de la Commission pour l'élaboration des règlements de la Diète.
Election du Présidium de la Commission :

Président : Zenon Kliszko (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Vice-présidents: Jan Dusza (Parti Paysan Unifié) et
Jan Karol Wende (Parti Démocrate).

Election d'une sous-commission de 8 personnes, qui prendra connaissance des projets de règlements élaborés par les différents groupes parlementaires.

21 février - Première réunion, sous la présidence de M. E. Osmanczyk, de 30 députés sans-parti, au cours de laquelle il a été discuté des formes d'organisation de l'activité parlementaire des sans-parti et de la création d'un groupe ou bureau. Etant donné que des conceptions différentes ont été émises quant au caractère de la future organisation, il a été décidé de constituer un Comité parlementaire qui discuterait en Présidium de la Diète de la création de ce groupe ou bureau. La future réunion des députés sans-parti aura lieu le 26 février.

23 février - Assemblée plénière de la Commission des Règlements de la Diète au cours de laquelle ont été établies les directives essentielles suivantes : pendant la législature présente, la Diète siégera 6 mois par an. La session d'automne sera convoquée au plus tard le 15 octobre et durera au moins jusqu'au 31 janvier. La session de printemps sera convoquée au plus tard le 15 avril et ne s'achèvera pas avant le 15 juin. En outre, le Conseil d'Etat pourra convoquer en cas de nécessité, une session extraordinaire. Le projet du nouveau règlement prévoit notamment l'application du principe de la deuxième lecture pour chaque loi.

24/25/26 février - IIIème Congrès des Ingénieurs et Techniciens Polonais, avec la participation de 2.800 délégués. Rapport du professeur Tynowski, membre du Présidium du Conseil Central de la N.O.T. (Organisation Technique Centrale), sur le rôle et les tâches des techniciens polonais dans l'actuelle situation politique et économique de la Pologne. Discours de M. Wladyslaw Gomulka. (cf Trybuna Ludu du 25/2/57) 180 rapports portant sur les problèmes essentiels de la technique et de l'économie polonaise ont constitué la base des discussions.

25 février - Réunion de la Commission parlementaire des mandats au cours de laquelle les députés ont pris connaissance des résultats des travaux de la sous-commission chargée de l'analyse des documents de la Commission Electorale d'Etat.
La commission a établi que les élections du 20 janvier se sont déroulées régulièrement, conformément à la Constitution et à la Loi Electorale. La Commission a décidé de présenter à la Diète un projet de loi confirmant la validité des élections du 20 janvier.

26 février - Seconde assemblée plénière de la première session de la Diète.
Ordre du jour : 1/ compte-rendu de la Commission des Mandats convoquée pour l'établissement de la validité des élections.
2/ Exposé du Président du Conseil des Ministres relatif à la composition et au programme du gouvernement.

27 février - Discussion à la Diète sur l'exposé de M. Jozef Cyrankiewicz.
Acceptation de la composition du gouvernement présenté par le Président du Conseil à la majorité des voix (1 voix contre et 8 abstentions).

Liste du Conseil des Ministres :

Président du Conseil des Ministres : Jozef Cyrankiewicz
Vice-présidents du Conseil : Stefan Ignar (Parti Paysan Unifié)
Piotr Jaroszewicz (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Zenon Nowak (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Président de la Commission de Planification près le Conseil des Ministres : Stefan Jedrychowski, (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Directeur du Ministère de la Construction et du Ministère des Matériaux de Construction :
Stefan Pietrusiewicz (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ministre des Finances : Tadeusz Dietrich (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ministre de l'Industrie Houillère et de l'Energétique :
Franciszek Waniolka (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ministre du Commerce Intérieur : Marian Minor (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ministre du Commerce Extérieur : Witold Trampeczynski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ministre de la Sidérurgie et de l'Industrie des Machines :
Kiejstut Zemajtis (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ministre des Chemins de Fer et des Transports Routiers et Aériens :
Ryszard Strzelecki (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ministre de la Culture et des Arts : Karol Kuryluk (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Ministre des Forêts et de l'Industrie du Bois : Jan Dab-Kociol (Parti Paysan Unifié)

- Ministre des Communications : Jan Rabanowski (Parti Démocrate)
- Ministre de la Défense Nationale : Marian Spychalski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre de l'Enseignement : Wladyslaw Bienkowski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale : Stanislaw Zawadzki (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre de l'Industrie Chimique : Antoni Radlinski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre de la Petite Industrie et de l'Artisanat : Zygmunt Moskwa, (Parti Démocrate)
- Ministre de l'Industrie Légère : Eugeniusz Stawinski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre de l'Industrie Alimentaire et des Achats : Feliks Pisula (Parti Paysan Unifié)
- Ministre de l'Agriculture : Edward Ochab (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre de l'Intérieur : Wladyslaw Wicha (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre des Affaires Etrangères : Adam Rapacki (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre de la Justice : Marian Rybicki (il remplissait jusqu'à présent les fonctions de Procureur Général) (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre de l'Enseignement Supérieur : Stefan Zolkiewski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
- Ministre de la Santé : Rajmund Baranski (sans-parti)
- Ministre de la Navigation : Stanislaw Darski (sans-parti)
- Ministre sans portefeuille : Jerzy Sztachelski qui, au nom du gouvernement s'occupera des relations entre l'Eglise et l'Etat, et participera à la Commission d'Entente (Parti Ouvrier Unifié Polonais)

Par suite du projet de réorganisation du Ministère de l'Economie Communale et de la création d'un Comité aux questions de l'Economie Communale, il a été décidé de confier les fonctions de chef du Comité au vice-ministre Stanislaw Sroka.

Le vice-ministre Jan Gorecki, chef du Ministère du Contrôle d'Etat, restera en fonctions jusqu'au moment où la Diète adoptera une décision relative à la création de la Chambre Suprême du Contrôle d'Etat.

28 février - Première réunion du nouveau Conseil d'Etat au cours de laquelle ont été adoptés ses nouveaux règlements. Création de 6 commissions : commission des questions législatives, commission des conseils populaires, commission des distinctions d'Etat, commission des questions civiques, commission des grâces, commission de nomination des juges.
Le Conseil d'Etat a adopté, en outre, 3 décrets relatifs aux Parquets de la République Populaire de Pologne. Il a décidé aussi de constituer une commission pour l'examen de l'ensemble des problèmes liés aux plaintes et réclamations, et en particulier pour l'étude de l'état d'exécution des décrets du Conseil d'Etat et du Conseil des Ministres en date du 14/XII/1950, relatifs à l'examen et au règlement des réclamations et lettres de la population.

1er mars - Assemblée plénière de la Diète. Adoption des nouveaux règlements et élection des commissions permanentes.

2 mars - Réunion des commissions permanentes et constitution des présidiums des commissions suivants :

Commission de la Construction et de l'Economie Communale :
Président : Jerzy Hryniewiecki (sans parti)
Vice-présidents : Feliks Baranowski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Leon Lutyk (Parti Paysan Unifié)

Commission de l'Economie Maritime et de la Navigation :
Président : Jozef Machno (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Vice-présidents : Tadeusz Meissner (sans parti)
Andrzej Benesz (Parti Démocrate)

Commission du Commerce Intérieur :
Président : Bronislaw Warowny (Parti Paysan Unifié)
Vice-présidents : Jan Izydorzycyk (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Stanislaw Gabryl (Parti Démocrate)

Commission du Commerce Extérieur :
Président : Stanislaw Kuzinski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Vice-présidents : Zygmunt Nowakowski (sans parti)
Tadeusz Wilczuk (Parti Paysan Unifié)

Commission des Transports et des Communications :
Président : Boleslaw Jaszczuk (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Vice-présidents : Mieczyslaw Boguslawski (Parti Démocrate)
Zbigniew Makarczyk (sans parti)
Ignacy Skowronski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)

Commission de la Culture et des Arts :

Président : Jan Karol Wende (Parti Démocrate)

Vice-présidents : Lucjan Motyka (Parti Ouvrier Unifié
Polonais)

Marian Kubicki (Parti Paysan Unifié)

Commission des Forêts et de l'Industrie du Bois :

Président : Roman Gesing (Parti Paysan Unifié)

Vice-présidents : Bronisław Juzkow (sans parti)
Wladyslaw Kozdra (Parti Ouvrier Unifié
Polonais)

Commission des Mandats et des Règlements :

Président : Zenon Kliszko (Parti Ouvrier Unifié Polonais)

Vice-président : Jozef Olszynski (Parti Paysan Unifié)
Kazimierz Zawadzki (Parti Démocrate)

Commission de la Défense Nationale :

Président : Edward Gierak (Parti Ouvrier Unifié Polonais)

Vice-présidents : Kazimierz Banach (Parti Paysan Unifié)
Leon Chajm (Parti Démocrate)

Commission de l'Enseignement et des Sciences :

Président : Kazimierz Maj (Parti Paysan Unifié)

Vice-présidents : Henryk Jablonski (Parti Ouvrier Unifié
Polonais)

Jan Kowal (Parti Démocrate)

Jan Szczepanski (sans parti)

Commission du Plan Economique, du Budget et des Finances :

Président : Oskar Lange (Parti Ouvrier Unifié Polonais)

Vice-présidents : Stanislaw Cieslak (Parti Paysan Unifié)
Jozef Kulesza (Parti Ouvrier Unifié
Polonais)

Wlodzimierz Lechowicz (Parti Démocrate)

Konstanty Lubienski (sans parti)

Commission du Travail et des Questions Sociales :

Président : Jan Frankowski (sans parti)

Vice-présidents : Pawel Dubiel (Parti Paysan Unifié)

Waclaw Tulodziecki (Parti Ouvrier Unifié
Polonais)

Commission de l'Industrie Lourde, Chimique et des Mines :

Président : Jozef Olszewski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)

Vice-présidents : Jerzy Bukowski (sans parti)

Wit Hanke (Parti Ouvrier Unifié Polonais)

Mieczyslaw Porzuczek (Parti Paysan
Unifié)

Commission de l'Industrie Légère, de l'Artisanat et de la
Coopération du Travail :

Président : Michalina Tatarkowna-Majkowska (Parti Ouvrier
Unifié Polonais)

Vice-présidents : Aleksander Rozniarek (Parti Démocrate)
Franciszek Pawlowski (Parti Paysan Unifié)

Commission de l'Agriculture et de l'Industrie Alimentaire :

Président : Zygmunt Zaleski (Parti Paysan Unifié)

Vice-présidents : Marian Jaworski (Parti Ouvrier Unifié
Polonais)

Marian Litynski (sans parti)

Edmund Pszczolkowski (Parti Ouvrier
Unifié Polonais)

Commission des Affaires Intérieures :

Président : Antoni Korzycki (Parti Paysan Unifié)

Vice-présidents : Wladyslaw Witold Spychalski (Parti Démocrate)
Zofia Wasilkowska (Parti Ouvrier Unifié
Polonais)

Commission des Affaires Etrangères :

Président : Jerzy Morawski (Parti Ouvrier Unifié Polonais)

Vice-présidents : Eugenia Krassowska (Parti Démocrate)
Jozef Ozga-Michalski (Parti Paysan Unifié)
Stanislaw Stomma (sans parti)

Commission de la Justice :

Président : Jerzy Jodlowski (Parti Démocrate)

Vice-présidents : Andrzej Burda (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Tadeusz Makowski (Parti Paysan Unifié)

Commission de la Santé et de la Culture Physique :

Président : Stanislaw Zajaczek (Parti Démocrate)

Vice-présidents : Walenty Titkow (Parti Ouvrier Unifié Polonais)
Maria Maniakowna (Parti Paysan Unifié)

9 Mars - Assemblée plénière de la Diète.

Ordre du jour : première lecture du projet de loi du
plan économique national pour 1957, et du projet de loi du
budget pour 1957.

Rapport de M. Stefan Jedrychowski, président de la Commis-
sion de Planification près le Conseil des Ministres sur
le plan économique national (Cf. Zycie Warszawy 10-11/3/57)

Rapport de M. Tadeusz Dietrich, ministre des Finances sur
le budget d'Etat pour 1957. (Cf. Zycie Warszawy 10-11/3/57)

M. Oskar Lange, président de la Commission du Plan Economique,
du Budget et des Finances propose au parlement de transmettre

les projets du plan économique et du budget pour 1957 à la Commission du Plan Economique, du Budget et des Finances, avec ceci que, conformément aux règlements de la Diète les différents chapitres du budget et du plan seront discutés par les commissions permanentes appropriées. Le professeur Lange a proposé aussi que ces projets, après une étude minutieuse par les commissions, fassent ensuite l'objet d'un débat général. Ses propositions ont été acceptées à l'unanimité.

- 12 Mars - Réunion de la Commission du Plan Economique, du Budget et des Finances.
Des questions ont été posées notamment par les députés sur les méthodes de financement des investissements, sur les questions relatives à l'équilibre du budget, sur les méthodes de calculs dans le commerce extérieur, sur les questions consacrées au financement de la construction de logements, etc.
Réunions des commissions de l'enseignement et de la science, de l'économie maritime et de la navigation, et du commerce extérieur.
- 13 Mars - Réunion du Conseil des Ministres. Adoption de trois lois portant : sur le renouvellement des activités des coopératives laitières, sur le renforcement de la discipline des salaires dans l'économie nationale (cette loi a pour but de prévenir le dépassement injustifié du fonds des salaires), sur les changements des principes d'organisation de l'industrie nationale en province.
Ratification d'un projet de loi relatif au principe de la mise en exploitation des investissements industriels et ratification d'un projet de loi relatif à la modification du décret concernant l'arbitrage de l'Etat en matière économique.
- 13 Mars - Réunion, sous la présidence de M. Leon Chajn, de la Commission de la Défense Nationale. Exposé de M. Jerzy Bordzilowski, vice-ministre de la Défense Nationale, sur les plans et les intentions du Ministère et sur les principes généraux du plan du budget de la défense nationale, pour 1957, budget prévoyant une réduction des dépenses militaires de 2 milliards de zlotys par rapport à 1956.

Le Plan Economique National pour 1957

Le Plan Economique pour 1957 qui est actuellement étudié par la Commission de Planification Economique, du Budget et des Finances de la Diète, prévoit un accroissement de la production globale de l'ordre de 4,2%. Si ce rythme est plus lent que celui réalisé l'an dernier c'est pour la raison :

1°) que le niveau des investissements industriels est en principe le même depuis 3 ans, que l'exécution des projets d'investissements a été retardée en 1956 en faveur de toute une série d'objectifs importants.

2°) qu'il est nécessaire cette année d'approvisionner l'industrie en matières premières, non seulement pour les besoins d'une production accrue, mais aussi pour assurer une augmentation des réserves.

Malgré ces facteurs de limitation du rythme de croissance de l'industrie, le plan pour 1957 a des possibilités plus grandes qu'en 1956 d'être dépassé (le plan pour 1956 n'a été dépassé que de 2,7%).

Le plan prévoit une extraction de houille de 93.000.000 de tonnes, soit une diminution de 2.150.000 tonnes par rapport à 1956. En 1956 les mineurs ont dû travailler pendant 24 dimanches ; le plan actuel ne prévoit que 12 dimanches ouvrables, et cela à titre bénévole.

Etant donné, en outre, que la consommation du charbon s'est accrue dans l'industrie, les transports et parmi la population, les exportations se voient amputées de 7.000.000 de tonnes.

La production de la fonte brute doit s'accroître de 6,7%, celle de l'acier de 7,2% et des laminés de 7,1%.

La production globale de l'industrie mécanique ne s'accroîtra que de 6,3%, en raison de la réduction des investissements dans ce domaine. Les fournitures de machines et d'équipements aux fins d'investissements seront maintenues au niveau de l'an dernier, tandis que l'accroissement prévu de la production doit permettre d'augmenter pour la somme de 230.000.000 de roubles (par rapport à 1956) l'exportation de machines. L'industrie mécanique devra fournir au marché intérieur 50% de plus d'articles divers par rapport à 1956 : 62.000 motocyclettes et scooters, 200.000 bicyclettes, 16.000 postes de télévision et 600.000 postes de radio.

Le plan prévoit un accroissement notable de la production de machines, installations et matériaux comme câbles pour courant fort et téléphoniques, moteurs à combustion interne à haute compression, machines et installations de forage, machines minières, agricoles, pour la transformation des minerais et l'industrie céramique, pour le bâtiment et la voierie, les locomotives électriques, autobus, roulements à billes, et autres.

La production de l'industrie chimique augmentera de 14% environ. Dans l'industrie textile on prévoit un accroissement (évalué en mètres courant) de 5,8% pour les lainages, de 1,8% pour les cotonnades et de 4,9% pour les soieries.

La production des chaussures (y compris les chaussures en caoutchouc) doit atteindre 60.416.000 paires, soit une augmentation de 10,8% par rapport à 1956.

Un essor considérable sera donné à l'artisanat grâce à des crédits de l'Etat, à l'application d'une juste politique fiscale et à d'autres formes d'aide. Pour la petite industrie, en raison de l'amélioration de l'approvisionnement en matières premières et en matériaux, il existe de réelles possibilités de dépasser sensiblement les prévisions du plan.

Les centrales électriques doivent fournir 21.035.000.000 de KWH, soit une augmentation de l'ordre de 11%.

En matière d'habitat, l'entreprise Z.O.R. de construction de cités ouvrières doit fournir 111.500 pièces contre 88.000 en 1956. En outre, grâce à la fourniture par l'Etat de crédits, les coopératives du bâtiment et les particuliers construiront environ 35.000 pièces. La construction effectuée par les différents ministères et conseils populaires devrait mettre en usage environ 34.000 nouvelles pièces. Le nombre total de pièces à bâtir, cette année, dans les villes se chiffrera ainsi à environ 183.000.

Etant donné que les revenus des paysans se sont accrus et que les fournitures de matériaux pour la campagne ont augmenté, le plan prévoit un accroissement de la construction rurale, réalisé avec les propres moyens des paysans.

Dans le domaine de l'agriculture, le plan fixe à 3,5% l'accroissement de la production végétale. Ce taux est inférieur à celui des années écoulées; il s'explique par le fait que les auteurs du plan ont tenu compte des retards apportés dans l'exécution des semailles des blés d'hiver et de la préparation insuffisante des terres destinées aux semailles des blés de printemps (les labours d'automne n'ont pas été effectués en entier). On a pris également en considération, lors de l'établissement des tâches concernant l'agriculture,

des difficultés résultant de la dissolution de nombreuses coopératives de production. Leur nombre total est passé de 10.000 à 2.500.

L'accroissement de la production animale a été fixé à 3,3% (2,7% pour le bétail de boucherie), et celui du lait à 5,5%.

L'accroissement des revenus en espèces des paysans de l'ordre de 3.000.000.000 de zlotys sera déterminé par l'augmentation des prix d'achat moyens, résultant de la réduction des livraisons obligatoires de céréales, de l'augmentation des livraisons de produits destinés à la vente libre et de l'accroissement des livraisons de bétail de boucherie. C'est à partir de ces résultats financiers que le projet du plan fonde les changements à opérer dans la structure générale des investissements pour l'agriculture, changements favorables à l'accroissement de la production agricole. Les investissements financiers de l'Etat dans les Centres d'Etat de Machines sont limités. Les fournitures de machines et d'instruments agricoles seront fortement accrues, surtout pour les exploitations individuelles.

Pour la première fois, le chiffre d'affaires global du commerce extérieur a été fixé à la somme de 8.000.000.000 de roubles (2.000.000.000 de dollars). La situation de la balance des paiements continuera à être difficile en raison de la réduction des exportations de charbon, de coke, de sucre et autres produits.

L'emploi, dans l'économie socialiste, (industrie, transports et communications, commerce et économie communale) doit augmenter d'environ 200.000 personnes.

Projet de budget d'Etat pour 1957

Le projet de budget pour 1957, qui est actuellement examiné, par la Commission de Planification Economique, du Budget et des Finances, est supérieur, pour les recettes, d'environ 9% et pour les dépenses, de plus de 13%, par rapport au budget de 1956. La somme globale des recettes s'élève à 140 milliards de zlotys, celle des dépenses à 138 milliards.

Les dépenses pour l'économie communale et pour les objectifs sociaux et culturels représentent environ 85% de l'ensemble des dépenses budgétaires.

Pour réaliser ces augmentations, il faudra dépasser le plan de production et réaliser les tâches du commerce extérieur.

Si les dépenses pour les services sociaux et culturels augmentent cette année de plus de 17%, les dépenses pour la défense nationale se voient réduites de 13%, et celles pour l'administration, d'environ 3%.

Le budget reflète, en outre, la nouvelle politique de l'Etat à l'égard de la campagne et de l'artisanat en matière d'impôts ; en effet, les recettes provenant de ces sources et de l'impôt foncier, sont sensiblement réduites.

" Trybuna Ludu " 28/2/57

Le problème des salaires pour 1957

Lors d'une conférence qui s'est tenue mi-février au Comité Central du Parti Ouvrier Unifié Polonais, il a été constaté qu'en 1956 le gouvernement a augmenté le fonds des salaires de 15 milliards de zlotys par rapport à 1955, c'est-à-dire qu'il est passé de 92 à 107 milliards de zlotys. Parallèlement, les allocations diverses et les revenus de la population ont sensiblement augmenté.

Par suite de la régularisation des salaires entreprise en 1956, le fonds des salaires s'est accru ^{à nouveau} de 7 milliards de zlotys. On prévoit, en outre, un nouveau rajustement des salaires dont la somme globale s'élèvera à 4 milliards de zlotys (dont 3 milliards pour les mineurs, 600 millions pour les cheminots, 90 millions pour les métallurgistes, etc...). Au total, le fonds des salaires pour 1957 s'élèvera à 118 milliards de zlotys. Un milliard de zlotys est destiné à l'augmentation des allocations familiales et 700 millions aux paiements découlant du fonds d'entreprise.

Le gouvernement élabore aussi un projet relatif à la modification du système des salaires des ingénieurs et des techniciens. Ce projet prévoit un accroissement très sensible des salaires de base et une réduction notable des primes. Ce nouveau système coûtera environ 400 millions de zlotys à l'Etat.

Les travaux du Conseil Economique

" Le Conseil Economique est en pleine période d'élaboration, a déclaré le 24 février, à la presse, M. Cz. Bobrowski, vice-président du Conseil Economique.

" Le Présidium du Conseil a établi son plan de travail pour les trois prochaines sessions plénières. En mars, la réunion sera consacrée à l'examen de la situation économique présente, accompagnée d'échanges de points de vue et de critiques. La Commission pour le Type d'Economie y parlera de ses travaux. En outre, le Conseil

envisagera une petite réforme du commerce, et prendra connaissance du rapport préliminaire de la Commission pour le Type d'Economie.

- " On prévoit que la question relative au type économique sera le premier sujet traité lors de la troisième session plénière du Conseil, qui aura lieu probablement en mai. Au cours de cette réunion, le Conseil procédera à un échange de vues sur l'orientation quant au développement de l'industrie, étudiera la question des expériences économiques et de la ligne politique à adopter dans ce domaine.

Par " petite réforme du commerce " il convient de comprendre, a souligné le professeur Bobrowski, qu'il s'agit " d'une discussion sur les possibilités de réalisation d'expériences dans ce domaine. L'industrie a, en cette matière, quelque expérience, le commerce, lui, est resté en arrière. Il ne semble qu'on peut discuter de problèmes comme l'octroi d'une liberté plus grande aux fournisseurs dans le choix des marchandises, etc...

" Les plus grandes difficultés rencontrées par la commission dans son travail d'information et d'analyse se rapportent au problème des revenus des travailleurs, à la question des revenus provenant d'autres sources que les rétributions sur le lieu de travail, etc. Par contre, la Commission a rassemblé de nombreux matériaux en ce qui concerne l'agriculture et l'industrie, et le commerce en particulier. "

Quant à la position du Conseil Economique à l'égard des conseils ouvriers, le professeur Bobrowski a déclaré que les membres du Conseil feront preuve, dans ce domaine, d'une grande activité et qu'ils présenteront au gouvernement diverses conceptions.

Il a conclu en déclarant que 38 propositions avaient été déposées à la Commission pour la Confirmation des Expériences Economiques, et que 27 ont été examinées à ce jour.

(Zycie Warszawy 24-25/2/57)

Décision du Conseil des Ministres
au sujet des expériences économiques

Le Conseil des Ministres de la République Populaire de Pologne a pris, le 1er février, une décision relative aux expériences économiques dans les entreprises d'Etat.

Cette décision stipule que les expériences économiques peuvent englober les changements à apporter dans le domaine de la rentabilité, du taux d'intérêts à prélever sur fonds permanents et fonds de roulement, des prix, de l'approvisionnement, de l'écoulement, de la planification de la production, des amortissements, de la participation des entreprises et des travailleurs aux bénéfices, du système des salaires, etc.

Une expérience économique ne peut être mise en application qu'après confirmation par le Président du Conseil des Ministres sur proposition du ministre intéressé, et après approbation par le Conseil Economique. Une expérience économique ne doit pas provoquer une diminution des tâches planifiées du Ministère dont relève l'entreprise, en ce qui concerne les versements au budget ou l'augmentation des dotations budgétaires.

La décision prévoit que le ministre des finances avisera les succursales des banques d'adapter les crédits aux conditions des entreprises abordant une expérience.

Les ministres devront se livrer à l'analyse courante des résultats des expériences économiques des entreprises en vue de rassembler des données qui permettront d'élaborer des méthodes perfectionnées de gestion de l'économie nationale.

Déclaration de M. Jaroszewicz,
au sujet de la nouvelle loi sur le fonds d'entreprise

M. P. Jaroszewicz, vice-président du Conseil des Ministres a déclaré au représentant de l'Agence PAP que " le fonds d'entreprise est une forme de partage des bénéfices de l'entreprise, aussi bien des bénéfices planifiés que ceux réalisés en sus du plan. Le fonds d'entreprise devient donc l'élément essentiel, a-t-il souligné, qui incite le personnel à réaliser une rentabilité maximum de l'entreprise. Le fonds d'entreprise qui existait jusqu'alors était trop peu élevé pour pouvoir jouer un rôle quelconque. Ce qui différencie le fonds d'entreprise actuel est qu'il n'est plus un fonds au service de la direction et dont le montant était ignoré du personnel. Actuellement, le fonds est connu de l'ensemble du personnel et il est à sa disposition.

Les sommes sont mises à la disposition des organes représentatifs de l'entreprise. Le fonds d'entreprise devient donc une arme puissante entre les mains du Conseil Ouvrier et du Conseil d'Entreprise. Les principes actuels du fonds d'entreprise ne sont applicables que pour 1957. L'année prochaine nous procéderons à de nouveaux changements de ces principes ".

S i t u a t i o n
et possibilités de développement de l'industrie privée
en Pologne

Le représentant de l'Agence P&P a interviewé M. Szyszkowski, directeur de la Commission de Coordination des Associations de l'Industrie Privée en Pologne, sur la situation et les possibilités de développement de l'industrie privée.

" Les tâches essentielles de l'industrie privée en Pologne - a déclaré M. Szyszkowski - ont pour but de compléter systématiquement l'industrie socialisée en s'appuyant sur les réserves locales. L'activité des entreprises privées portera sur le domaine de la production de matériaux de construction, en particulier sur les briques, la chaux, les carreaux de faïence et sur le domaine de l'exploitation des matières premières locales, des petits gisements minéraux, du lignite provenant de gisements moins importants destinés à la consommation locale, et des produits alimentaires. L'industrie privée est en mesure de produire pour l'exportation.

Dernièrement, le nombre des entreprises de l'industrie privée a quelque peu augmenté. Actuellement, la Pologne compte environ 1.600 entreprises qui emploient environ 7.000 personnes. La production de ces entreprises, en 1956, a été évaluée à environ 450 millions de zlotys, dont la majeure partie a été destinée aux commandes des entreprises socialisées. Ces commandes représentent environ 80% des transactions globales.

De nombreux décrets-loi ont été publiés qui ont régularisé certaines charges fiscales excessives des entreprises privées. En ce qui concerne les crédits, la Banque Nationale Polonaise applique actuellement une politique plus souple, à l'égard des entreprises de matériaux de construction, en particulier.

P&P 2/3/57

Création de 144 entreprises privées
de matériaux de construction

Au cours du 4ème trimestre de 1956 et de la première quinzaine de janvier 1957, 144 entreprises privées de matériaux de construction ont été créées en Pologne. Il s'agit surtout, outre les briqueteries et les entreprises d'exploitation de la tourbe, d'entreprises d'éléments préfabriqués.

Nouvelle forme de coopération
du capital d'Etat et du
capital privé

Un groupe de travailleurs des chantiers navals de Szczecin a pris l'initiative de créer une société mixte de navigation (privée et d'Etat), ayant pour but de développer la flotte commerciale polonaise. Cette initiative, souligne "Tygodnik Demokratyczny" (Organe du Parti Démocrate) du 22-28/2/56 a trouvé "un vivant écho dans les sphères gouvernementales et parmi les particuliers".

Pour trouver les fonds nécessaires, les initiateurs ont fait appel à la souscription parmi la population et surtout parmi les fervents de la mer. Jusqu'à présent plus de 400 personnes, travailleurs de Szczecin, en particulier, ont souscrit pour la somme d'environ 1 million de zlotys. Les actions de la Société sont nominales et s'élèvent à 500 zlotys pour les Polonais du pays, et à 10 dollars pour ceux de l'étranger.

Le groupe collabore étroitement avec le Comité de Voïévodie du Parti Ouvrier Unifié Polonais pour la réalisation pratique du projet.

Pour ses débuts, la Société aura besoin d'un capital de 500 millions. Elle pense rassembler parmi la population de 200 à 250 millions de zlotys. Le reste serait couvert par l'Etat. Avec ces fonds elle entreprendrait la construction de navires de 3.200, 12.000 et 14.000 tonneaux dont la Pologne a besoin.

L'artisanat
et les perspectives de son développement

Interviewé par l'Agence PAP, au sujet de la situation actuelle de l'artisanat individuel et des perspectives de son développement, M. Julian Sadlowski, président de l'Union des Chambres Artisanales, a déclaré :

" Il existe actuellement en Pologne 100.000 ateliers artisanaux privés comptant 150.000 ouvriers qualifiés. Ces artisans sont groupés dans 310 corporations relevant de chambres artisanales, véritables organismes de gestion autonome économique et professionnelle. Ces chambres sont contrôlées par l'Union des Chambres Artisanales et le Ministre de la Petite Industrie et de l'Artisanat. Les premières élections

d'après-guerre aux instances des corporations, qui ont remplacé les bureaux d'administration dont les employés avaient été nommés d'office, se sont déroulées en décembre 1956. Les élections aux chambres artisanales sont prévues pour le mois de mars.

" Selon les prévisions du Plan Quinquennal (1956-1960), la Pologne devrait compter, en 1960, environ 200.000 ateliers artisanaux avec un effectif d'environ 500.000 ouvriers qualifiés. Grâce aux facilités accordées aux artisans dans leur approvisionnement en matières premières, la fourniture du marché intérieur en articles d'usage courant sera améliorée. "

M. Sadlovski a indiqué, en outre, qu'un bureau spécial d'export-import a été créé auprès de l'Union des Chambres Artisanales et que les artisans s'y présentent nombreux avec des offres concrètes de production pour l'exportation.

L'Union des Chambres Artisanales gère, dans son propre secteur, des maisons pour vieux artisans, alloue des pensions aux vieux et aux orphelins, et accorde des secours dans des cas exceptionnels. Les artisans bénéficient de l'aide médicale.

" Les organisations artisanales, a conclu M. Sadlovski, entretiennent des contacts avec les organisations artisanales de la République Démocratique Allemande, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de France et de Suisse. Des pourparlers ont été entrepris, vers la mi-janvier, en vue d'admettre la Pologne à l'organisation Internationale des Artisans. "

Les artisans polonais
ont l'intention d'exporter leurs produits

Les artisans polonais ont l'intention de développer l'exportation de leurs produits traditionnels en établissant des contacts directs avec les négociants étrangers, et surtout en participant activement aux foires et expositions internationales. Ils commenceront par exposer des articles de fantaisie en cuir et des chaussures à la Foire de Leipzig, qui aura lieu au printemps. Aux Foires de Munich et de Paris qui auront lieu en mai, ils exposeront des articles en fer forgé artistiquement travaillés, des objets en argent et en ambre, des tissus décoratifs, de la porcelaine et de la céramique d'art. Enfin, ils participeront aux foires de Vienne, Florence, Goeteborg, Londres et Sidney.

Un office spécial d'administration industrielle, a été créé lors d'une réunion du Présidium du Conseil Populaire de Varsovie.

Cet office, qui est entré en fonction le 1er janvier, viendra en aide à 8.000 centres artisanaux et à 650 entreprises privées de Varsovie dans les questions suivantes : locaux, impôts, crédits, approvisionnement.

crédits

Le nombre de crédits bancaires accordés par l'Etat pour venir en aide aux artisans individuels s'accroît constamment. En l'espace de deux mois, (octobre-novembre), la Banque de Pologne a reçu 6.125 demandes de prêts. Au 9 janvier 1957, avaient été satisfaites 3.395 de ces demandes pour la somme de 48.703.000 zlotys.

Interview du Professeur Struzek
sur les problèmes agricoles

Le professeur B. Struzek, militant du Parti Paysan Unifié, spécialiste des questions agricoles, nommé récemment à la vice-présidence de la Commission de Planification près le Conseil des Ministres a accordé, à l'Agence P&P, l'interview suivante relative aux directives communes du Comité Central du Parti Ouvrier Unifié Polonais et du Comité Central du Parti Paysan Unifié, au sujet de la politique agricole.

" De l'ensemble des moyens déterminant la nouvelle politique agricole, un rôle particulièrement important incombe aux moyens sociaux et d'organisation dont l'essence est définie par la gestion agricole autonome.

" Ainsi qu'il ressort des directives, la gestion autonome agricole sera fondée sur les cercles agricoles et des formes diverses de coopération. Ces deux chaînons fondamentaux de l'autonomie agricole représenteront, en pratique, une riche diversité de formes d'associations paysannes. Dans le cadre des cercles agricoles seront créés des collectivités d'éleveurs et de cultivateurs ainsi que des unions et des groupes possédant des outillages, des machines et des ateliers. Les directives attirent l'attention sur la justesse de l'organisation, outre les coopératives d'approvisionnement et d'achat existantes - de coopératives laitières, de producteurs de légumes et de fruits, de caisses coopératives d'épargne et d'emprunt. En pratique, le réseau /

des coopératives agricoles sera encore plus large.

" Les Conseils Ouvriers dans les Exploitations Agricoles d'Etat, et les comités de gestion autonome dans les Coopératives de Production Agricole, sont les chaînons de la gestion agricole autonome liés à l'économie agricole socialiste."

Cours spécial de devises étrangères

Depuis le 11 février, la Banque Nationale de Pologne applique un cours spécial de devises.

Le taux du zloty par rapport au dollar est ramené de 4 à 24 et par rapport à la livre de 11 à 67.

La modification du cours du zloty ne concerne pas la monnaie des pays de la " zone rouble ", c'est-à-dire les pays de démocratie populaire et l'U.R.S.S. Il intéresse, par contre, les monnaies occidentales et le dinar yougoslave.

De plus, les nouveaux cours ne seront pas appliqués au commerce extérieur. Ils favoriseront en revanche le tourisme en Pologne.

Cette reconversion augmente de 6 fois, entre autres, le prix des billets de chemin de fer, par avion et par bateau, des communications téléphoniques, pour l'étranger ; le montant des rentes des Polonais résidant à l'étranger demeurera inchangé mais il sera payé en monnaie étrangère ; par contre, le montant des rentes nouvellement accordées sera calculé suivant le nouveau cours.

Ultérieurement les tarifs postaux pour l'étranger subiront des modifications.

...../.....

Tableau du cours, N° 1-57 de la Banque Nationale de Pologne

(Département étranger)
(cours spéciaux)

		Z l o t y s	
		Achât	Vente
Grande Bretagne	- 1 livre sterling	66,90	67,20
Argentine	- 100 pesetas	63,60	66
Australie	- 1 livre sterling	46,80	48,60
Autriche	- 100 schillings	90,90	92,70
Belgique	- 100 francs	47,40	48
Brésil	- 100 cruzeiros	34,80	36,60
Ceylan	- 100 roupies	307,80	366
Danemark	- 100 couronnes	324	348
Egypte	- 1 livre	48,60	52,80
Finlande	- 100 marks	6,60	7,50
France	- 1000 francs	66	68,40
Hollande	- 100 florins	612	630
Inde	- 100 roupies	447	477
Indonésie	- 100 roupiahs	-	-
Yougoslavie	- 100 dinars	79,20	79,80
Canada	- 1 dollar	24,60	24,96
Liban	- 100 livres	690	732
République Fédérale d'Allemagne	100 marks	561	573
Norvège	- 100 couronnes	318	336
Pakistan	- 100 roupies	306	366
Portugal	- 100 escudos	82,50	84
Etats-Unis	- 1 dollar	23,94	24,06
Syrie	- 100 livres	630	675
Suisse	- 100 francs	558	561
Suède	- 100 couronnes	432	462
Turquie	- 100 livres	-	852
Uruguay	- 100 pesos	585	645
Italie	- 100 lires	37,80	40,80

Interview de M. Stanislaw Gall,
Président de la Chambre Polonaise du Commerce Extérieur

" Le chiffre d'affaires du Commerce Extérieur de la Pologne, a déclaré le 18/2/57, M. Stanislaw Gall à l'Agence P.A.P s'est élevé

en 1956 à la somme de 7.507.300.000 roubles, ou 1.876.750.000 dollars, soit un accroissement de 1,9% par rapport à 1955. La valeur des exportations s'est chiffrée à 3.858.500.000 roubles, ou 964.625.000 dollars, soit un accroissement de 6% par rapport à 1955. La valeur des importations s'est élevée à la somme de 3.648.500.000 roubles, ou 912.125.000 dollars, soit une diminution de 2,1% par rapport à 1955. Cette diminution s'explique par la réduction des importations de machines, d'installations et de moyens de transport de l'ordre de 234.000.000 de roubles. Cette réduction a été provoquée par le fait que les fournisseurs ont reculé la date de certaines de leurs livraisons. Au total, les importations de matières premières et de produits semi-finis et d'articles de consommation agricoles et industriels ont été supérieures, en 1956, de 155.000.000 de roubles par rapport à 1955. Les importations de produits, tels que : oranges, café, chaussures, textiles, se sont particulièrement accrues.

" Le chiffre d'affaires avec les pays socialistes a atteint la somme de 4.530.600.000 roubles ou 1.134.156.000 dollars, soit 60,1% du chiffre d'affaires global (63,9% en 1955). Le chiffre d'affaires avec les pays capitalistes a atteint la somme de 2.905.300.000 roubles ou 726.325.000 dollars, et a été supérieur de 11,3% par rapport à 1955.

" Le Commerce Extérieur Polonais a pour 1957 des tâches difficiles à surmonter. Etant donné une augmentation notable des importations en provenance de l'Occident, il est nécessaire pour la Pologne d'exporter davantage. "

L'équilibre rompu par suite de la réduction des exportations de charbon, devra selon M. Stanislaw Gall, être rétabli par des exportations importantes de machines, d'installations de transport, de machines pour bâtiment, de laminés et par des exportations de produits de la petite industrie et de l'artisanat.

Et M. Stanislaw Gall a conclu en déclarant que la Pologne avait l'intention de poursuivre le développement de ses échanges avec les pays socialistes " en tirant le plus d'avantages possibles de la répartition du travail qui se dessine déjà sur ces marchés ". " Nos échanges avec les pays capitalistes croîtront également, surtout avec les pays économiquement sous-développés qui ont besoin de machines et de produits industriels finis. "

E C H A N G E S C U L T U R E L S

Savants français
reçus à l'Académie Polonaise des Sciences

L'Académie Polonaise des Sciences a reçu en qualité de membres ordinaires les professeurs Hadamard et André Mazon, ainsi que M. Paul Cazin.

Des étudiants polonais à Paris

Des étudiants polonais de l'Université de Varsovie (chaire de journalisme) sont arrivés à Paris pour suivre des cours à l'Institut d'Etudes Politiques à la Sorbonne.

Un savant polonais
à la Faculté de Paris

Le professeur Gieysztor, historien bien connu, est invité par l'Ecole Pratique des Hautes Etudes à la Sorbonne.

Accord sur la coopération culturelle
polono - soviétique

L'accord culturel polono-soviétique pour l'année 1957 vient d'être signé à Moscou.

Aux travaux de la commission créée en vue d'établir les modalités de l'accord, ont participé du côté polonais : M. K. Kuryluk, vice-ministre de la Culture et des Arts, M. K. Korolczyk, vice-directeur de Département au Ministère des Affaires Etrangères, ainsi que M. B. Plaza, directeur du cabinet du ministre de la Culture et des Arts.

VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

II

L'Union Soviétique était représentée par M. N. Mikhaïlov, ministre de la Culture de l'U.R.S.S., M. V. Stoletov, vice-ministre de l'Enseignement Supérieur, M. A. Gorchakov, directeur du IVème Département Européen au Ministère des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S.

Les deux parties ont reconnu la nécessité d'élargir la coopération et les contacts culturels entre les deux pays sur les bases de l'égalité des droits et de l'amitié.

Cette coopération porte sur le développement constant des relations dans les domaines de la science, de l'enseignement supérieur, de l'instruction, de la littérature, des arts plastiques, du théâtre, du film, de la presse, de la radiodiffusion et de la télévision, ainsi que sur les échanges concernant les expériences poursuivies dans les domaines de la science et de la culture. D'autre part, sont prévus des échanges de personnes et de publications entre organismes culturels, ainsi qu'entre associations d'écrivains, d'artistes, d'architectes et de journalistes.

Accord culturel polono-mongol

La République Populaire de Pologne et la République Populaire de Mongolie viennent de conclure un accord culturel pour l'année 1957.

Relations culturelles polono-japonaises

La République Populaire de Pologne et le Japon viennent de signer un traité relatif à la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays ; il convient toutefois de signaler que la reprise effective des relations culturelles avait eu lieu précédemment.

Elles ont porté notamment sur le théâtre ; en effet, à l'occasion du V° Festival de la Jeunesse, en 1955, des ensembles dramatiques japonais se sont produits à Varsovie.

En 1955, également, des pianistes japonais ont participé au V° Concours International Frédéric Chopin ; Mlle Kyoko Tanaka s'y est vue distinguer.

Des films japonais ont été présentés en Pologne, dont le documentaire " Pêcheurs de Crabes " qui a obtenu en 1956 le Prix de La Critique Cinématographique Polonaise.

VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

D'autre part, le Pen Club polonais a accueilli, l'année dernière, la romancière Yoko Matsuoka.

À l'occasion de la session organisée par l'Académie Polonaise des Sciences dans le cadre de l'Année Mickiewicz, l'écrivain et journaliste Kinzo Assai a séjourné à Varsovie. Auteur de nombreuses traductions d'ouvrages polonais, et en particulier de classiques polonais, M. Kinzo Assai est le fondateur de la Société des Amis de la Littérature Polonaise à Osaka.

En outre, le professeur Ziro Koba, spécialiste de la physique théorique, invité par l'Académie Polonaise des Sciences, a donné une série de conférences dans plusieurs villes universitaires.

L'Université de Varsovie a créé auprès de la chaire de sinologie, un institut consacré aux lettres japonaises. Il est dirigé par le dr. W. Kotanski dont les articles traitant de la littérature polonaise paraissent dans la presse japonaise.

Récitals d'artistes français
en Pologne

Récemment Lucienne Boyer a donné en Pologne une série de récitals au cours desquels elle a interprété de vieilles chansons d'amour françaises.

Yves Montand s'est fait entendre à Varsovie dans un tour de chant.

III° CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON
HENRYK WIENLAWSKI

----- ° -----

À l'occasion du III° Concours International de Violon Henryk Wieniawski, qui aura lieu à Varsovie du 1er au 15 décembre 1957, le Comité d'Organisation signale qu'un Concours de Luthiers se tiendra à Varsovie du 1er au 15 novembre de cette année.

VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

IV

L'annonce de cette dernière manifestation a suscité un vif intérêt, en Italie en particulier, où l'Association Nationale des Artistes Luthiers Italiens (Associazione Nazionale Lintai Artisti Italiani) a fait connaître qu'elle offrait un prix supplémentaire consistant en une médaille d'or.

EDITION

Les éditions Czytelnik (Lecteur) prévoient la publication de près de 350 ouvrages polonais et étrangers pour l'année en cours.

Parmi les classiques étrangers paraîtront Arnold Bennett, Dickens ("Notes américaines"), Balzac (les cinq premiers volumes de ses Oeuvres Complètes qui comprendront 22 tomes), France (Oeuvres Choiesies")

La littérature étrangère contemporaine sera représentée par Thomas Mann ("Derniers Contes") ; Henrich Mann ("Jeunesse du Roi Henri IV"); Bounine ("Choix de Nouvelles") ; T. Allen ("Le Scalpel et le Glaive"); Hemingway ("Pour qui sonne le Glas"), ("En avoir ou pas"), Lardner ("L'Extase du Jeune Muir"); T. Wilder ("Le Pont St. Louis"); Saroyan ("Choix de Nouvelles") ; M. Mitchell ("Autant en Emporte le Vent"); Steinbeck ("Contes"); A. Christie ("Les Cinq petits Cochons"); H. Parmelin ("Noir sur Blanc"); Simenon ("Le Commissaire Maigret et l'Assassin"); R. Vailland ("325.000 francs"); Gide ("Les Faux-Monnayeurs"); Laxness ("Lumière du Monde"); Ciopiez ("L'Eté Brûlant", et "Racines"); Feuchtwanger ("Les Frères Oppermann", "Exil"); A. Zweig "Les Canons se taisent"); Moravia ("Récits Romains"); Lavreniev ("La Mort Blanche"); Assanov ("La Pierre Magique"); Trojepolski ("Souvenirs d'un Agronome"); Seifoulina ("Virineïa") etc.

x

x

x

Les éditions de l'Institut des Editions d'Etat (P.I.W.) ont inscrit dans leur plan la publication de Rougon-Macquart, de Zola. La publication comprendra 21 volumes.

LETTRES DU ROI STANISLAW LESZCZYNSKI

----- ° -----

L'ambassade de la République Populaire de Pologne à Washington vient d'acquérir neuf lettres du roi Stanislaw Leszczynski.

Ces lettres se trouvaient dans des collections privées.

" A n n é e 1 9 5 7 ,
année de consolidation des conseils ouvriers "

" Glos Pracy " du 22/2/57 publie l'interview suivante accordée à la rédaction du journal par M. P. Jarosiewicz, vice-président du Conseil des Ministres :

Question : Quels sont les problèmes liés à l'existence et à l'activité des conseils ouvriers que le gouvernement considère comme étant les plus importants ?

Réponse : On peut dire, sans exagérer, que tous les problèmes concernant les conseils ouvriers sont importants. Commençons toutefois par ce qui, dernièrement, s'est le plus nettement exprimé dans les conversations et les discussions au cours de diverses réunions et dans la presse. Il s'agit notamment de la question : dans l'esprit du Parti et du Gouvernement la question des conseils ouvriers est-elle déjà résolue, ou bien la création de ces conseils ne constitue-t-elle qu'une première étape vers des changements ultérieurs dans l'actuel système d'administration de l'économie nationale ? A cela, il n'y a qu'une réponse : Nous ressentons le besoin de poursuivre les changements. Nous considérons que tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent n'est à peine qu'un premier pas dans l'établissement d'une nouvelle ligne d'administration de l'économie et de changements importants dans notre " modèle " économique socialiste.

Par contre, il est plus difficile de répondre à cette seconde question : quels seront ces mesures ultérieures ? Il faut reconnaître que dans ce domaine, nous n'avons pas encore de conception établie. Pourquoi ?

Récemment, au cours d'une conférence des conseils ouvriers des entreprises de l'industrie mécanique, un des interlocuteurs a remarqué, avec raison, que l'introduction de changements dans une économie en plein essor, exige, en premier lieu, la création de nouvelles formes, et ensuite la liquidation des formes anciennes. En effet, l'économie ne souffre pas le vide. Une telle économie serait menacée d'effondrement et de chaos. Or, nous ne voulons ni de l'un, ni de l'autre, car cela serait un danger insurmontable pour l'édification du socialisme. C'est la raison pour laquelle il convient d'agir avec prudence.

La condition pour aller de l'avant, à partir des conseils ouvriers jusqu'aux modifications à introduire aux échelons supérieurs de l'économie, doit être le renforcement du nouveau style de gestion dans les entreprises de production.

Bon nombre de personnes voudrait que l'on trouve des solutions pour tout à la fois. Nous comprenons l'impatience de ceux qui souhaiteraient des changements rapides, mais je ne la partage pas. Non pas parce que nous ne le voulons, mais pour la raison que l'état de notre économie, le champ d'action du droit de la valeur est encore insuffisant. La même chose concerne les frais de production et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons fixer avec justesse, entre autres, les tâches en matière de responsabilité matérielle du personnel de l'entreprise. Or, ceci constitue pourtant la condition de gestion autonome.

On nous dit : liquidez les organismes centraux, car ils constituent un obstacle aux conseils ouvriers. Je reconnais qu'il arrive qu'ils constituent un obstacle. Mais, disons bien, pas seulement les organismes centraux! Or, le seul problème de ces organes exige une réflexion sérieuse. Des idées, il y en a de nombreuses. Il est hors de doute que dans leurs formes présentes ces organismes ne sont pas parfaits. Il est incontestable aussi, que dans certaines branches, ils ne sont pas du tout nécessaires et qu'ils devraient être remplacés par d'autres formes de gestion.

Mais la difficulté de résoudre ce problème ne réside pas essentiellement dans la question de savoir quels organismes centraux il convient de supprimer et quels sont ceux qu'il faut transformer en unités économiques plus autonomes. La difficulté réside dans ceci : comment dans les conditions nouvelles et avec l'existence de la gestion autonome dans les entreprises on peut assurer le rôle régulateur de l'Etat, c'est à quoi nous n'avons aucunement l'intention de renoncer, et particulièrement en ce qui concerne l'ensemble de l'industrie-clé.

On examine actuellement divers projets de solutions. Le Conseil Economique a commencé à étudier ce problème. Je pense qu'en 1957 on pourra et il conviendra d'aborder des expériences avec la nouvelle organisation de gestion de l'économie à un échelon plus élevé que l'entreprise. Mais l'année en cours ne sera pas encore une année de changements radicaux. Par contre, ce sera une année de préparation de toutes les réformes indispensables pour 1958, année qui sera certainement meilleure, plus facile et plus favorable à la gestion autonome des conseils ouvriers.

Je considère donc que le problème pour l'ensemble du "modèle" de notre économie est un problème très important, mais que pour l'activité quotidienne des conseils ouvriers ce n'est pas le problème essentiel pour 1957.

Question : Dans ces conditions quels sont les problèmes que le gouvernement considère comme étant les plus importants pour l'année en cours ?

Réponse : La consolidation du nouveau système de gestion dans l'entreprise de production. La situation présente rappelle quelque peu la situation sur le front. Nous sommes passés à l'at-

taque avec les conseils ouvriers et avec la gestion autonome de l'entreprise. Nous avons occupé déjà des positions déterminées. Mais ceci ne nous assure pas encore du succès. En effet, il faut fortifier nos positions, et accumuler des réserves. Autrement dit, cela signifie que les conseils ouvriers doivent se rendre maîtres de la situation dans les entreprises.

Le danger est sérieux. Les jeunes conseils ouvriers ne travaillent pas partout comme il convient, ils dispersent souvent leur attention sur des détails, ils évitent ce que l'on nomme les questions impopulaires, et n'apprécient pas à leur juste valeur les énormes possibilités qu'ils détiennent dans chaque entreprise. Et il faut souligner nettement que les entreprises ont aujourd'hui, dans de nombreux domaines, des droits plus étendus, que le ministre auparavant.

Il convient d'utiliser ces droits pour introduire l'ordre dans les fabriques, pour liquider le gaspillage, les salaires injustes, les vols, les pertes de main-d'oeuvre encore énormes. On peut faire beaucoup en mettant de l'ordre et en introduisant la discipline en matière de technologie, la discipline dans le travail, etc..

Les ouvriers doivent se convaincre qu'avec le " règne " du conseil ouvrier dans les entreprises, la situation s'améliore, que par son activité le conseil ouvrier introduit dans l'entreprise une nouvelle qualité technique, économique et d'organisation. Que le processus d'accroissement de cette nouvelle qualité est irréversible.

En 1957, les conseils ouvriers ont de grandes chances de remporter la victoire. Le rythme d'accroissement de la production prévu dans le plan économique pour l'année en cours est faible - il s'élève à environ 4%. Par contre, l'approvisionnement en matériaux s'accroît de 26%. D'où la conclusion : les entreprises ont la possibilité réelle de dépasser largement leurs tâches planifiées. A ceci se rattache, en outre, une question d'une importance capitale, à savoir celle du fonds d'entreprise.

Je considère cette question comme étant un examen pour les conseils ouvriers et la gestion autonome de l'entreprise. Il existe une possibilité réelle d'administrer un fonds d'entreprise important dans toutes les entreprises bien gérées. Je souligne - bien gérées. Le treizième mois ne tombera pas comme une manne du ciel. En effet, sans un important effort quotidien de la part des conseils ouvriers, de la direction et de l'ensemble du personnel, il n'y aura pas de treizième mois.

La question du fonds d'entreprise devrait être l'objet du souci quotidien des conseils ouvriers. Cette question doit être toujours présente à chaque réunion du conseil. Un programme concret de réalisation du fonds d'entreprise devrait être élaboré dans l'entreprise.

Programme qui devrait englober tout le personnel, tous les recoins, toutes les failles, etc...

Je pense que dans leurs aspirations à administrer le fonds d'entreprise, les conseils ouvriers devraient entreprendre plus d'une décision impopulaire, que ce soit au sujet de la réduction de l'appareil administratif, de la réduction des surplus de main-d'oeuvre, de la lutte contre les vols et les pertes de temps, etc. Sans tout ceci, il ne peut être question d'assainissement de l'économie des entreprises et du traizième mois.

Je ne risque pas grand chose en affirmant que si à la fin de l'année en cours les conseils ouvriers viennent au personnel avec les mains vides - la classe ouvrière leur retirera sa confiance.

C'est pourquoi je considère que n'est pas un bon ami des conseils ouvriers celui qui considère l'ensemble du problème à travers ses objectifs lointains, à travers une transformation générale de notre "modèle" économique, et qui n'apprécie pas à sa juste valeur la question la plus fondamentale, c'est à dire la gestion quotidienne par ^{les} conseils ouvriers de l'entreprise, leur lutte quotidienne pour une qualité de travail meilleure, supérieure et nouvelle dans notre industrie et agriculture socialiste s"

EXPÉDITEUR
BUREAU D'IMPRESSIONS POLONAISES
23, Rue Taillout
PARIS-9^e



21 III 57 = PARIS-108 =

REPUBLIQUE
FRANCAISE
*0300
POSTES
C. 0291

M. Bronislaw MAZOWIECKI
97, Bd. Saint-Michel
PARIS V^o